

Bulletin d'infos

FCO

Juillet 2021



GDS

Cher
Loir-et-Cher

GDS du Cher

216, rue Louis Mallet
18000 BOURGES
02 48 50 87 90
gds18@gds18.fr

GDS du Loir-et- Cher

18-20 rue Paul Berthereau
41000 BLOIS
02 54 57 21 88
gds41@reseaugds.com

Informations en direct sur Facebook : Gds du Cher ou Gds Loiretcher ou transmettez-nous votre mail

FCO : Nouvelles précisions pour les mouvements sur le territoire Européen

Concernant la commercialisation des bovins, ovins et caprins, les modalités sanitaires vis-à-vis de la FCO diffèrent d'une destination à une autre. **La règle générale de la commercialisation au sein de l'Union Européenne est de ne vendre que des animaux vaccinés. Nous vous avons surligné en gris les changements par rapport à notre bulletin d'information de mars 2021.**



Lésions buccales ©INRA



Œdème et conjonctivite ©INRA

Une période transitoire jusqu'au 15 octobre 2021

La Commission Européenne a accordé une période transitoire de 6 mois pour la mise en œuvre des nouvelles conditions de certification.

Il ne s'agit pas d'un report de la Loi de Santé Animale qui sera bien en vigueur dès le 21/04/2021 mais d'une période transitoire.

ITALIE :

L'Italie ne modifie pas ses conditions par rapport au protocole bilatéral actuel (attention le délai post vaccinal qui passe de 7 à **10 jours**)

Bovins, ovins et caprins

Âgé de plus de 90 jours

- Vacciné FCO-8 depuis **10 jours** après la 2^e injection (30 jours si primovaccination en une seule injection)

Âgé de moins de 90 jours

- Né d'une mère vaccinée FCO-8

Ou animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif



ESPAGNE et PORTUGAL:



2 phases

1/ du 21 avril 2021 au 31 août 2021
maintien des conditions actuelles.

Bovins, ovins de plus de 70 jours

animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif
OU animaux vaccinés BTV 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection.

Bovins, ovins de moins de 70 jours

animaux issus de mères vaccinées
OU animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

2/ A partir du 1er septembre 2021
nouveau protocole qui impose la vaccination 4 et 8 pour les adultes

Bovins, ovins de plus de 70 jours

animaux vaccinés BTV 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection.

Bovins, ovins de moins de 70 jours

animaux issus de mères vaccinées
OU animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR BTV 4 et 8 négatif

REMARQUE: les conditions générales de la LSA s'appliquent également ; des ruminants vaccinés (8 et 4) depuis plus de 60 jours peuvent aller en Espagne, au Portugal et en Italie.

**Allemagne**

Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours.

Vaccination effective (mise en place de l'immunité) + PCR négative.

Modalités dérogatoires suivant l'âge
Bovins, ovins et caprins de moins de 90 jours (critères cumulatifs):

Être restés depuis leur naissance -et les mères depuis 60 jours avant le départ des jeunes animaux dans leur élevage
+ Être nés de mère vaccinée contre le BTv8 et le BTv4 avant la saillie ou au minimum 28 jours avant leur naissance
+ Avoir eu un résultat de PCR négatif au maximum 14 jours avant la date du départ

+Avoir reçu le colostrum dans les 12 heures suivant leur naissance et être accompagnés d'une attestation de l'éleveur de veau, de l'agneau ou du chevreau mentionnant cette prise de colostrum

**BELGIQUE**

Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours.

Vaccination effective (mise en place de l'immunité) + PCR négative.

Modalités dérogatoires suivant l'âge

Bovins, ovins et caprins de moins de 70 jours inclus :

Soit animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

Bovins, ovins et caprins à partir de 71 jours :

Soit animaux vaccinés contre le sérotype 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection).

Soit animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

**PAYS-BAS**

Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours.

Vaccination effective (mise en place de l'immunité) + PCR négative.

Modalités dérogatoires suivant l'âge

Bovins de moins de 90 jours

Animaux désinsectisés pendant au moins 7 jours suivi d'un test PCR négatif à partir d'échantillons prélevés au plus tard 7 jours avant la date du mouvement.

**LUXEMBOURG**

Vaccination contre les sérotypes 4 ET 8 depuis au moins 60 jours.

Vaccination effective (mise en place de l'immunité) + PCR négative.

Modalités dérogatoires suivant l'âge

Bovins, ovins et caprins de moins de 70 jours inclus :

Soit animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

Soit Animaux issus de mères vaccinées contre le sérotype 4.

Soit Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

Bovins, ovins et caprins à partir de 71 jours :

Soit animaux vaccinés contre le sérotype 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection.

Soit animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR négatif.

**Je vends un animal à destination de l'Union Européenne :**

- Vacciné FCO-4-8 depuis 60 jours.

OU

- Vacciné FCO-4-8,

ET dépistage PCR de groupe négatif 14 jours après l'acquisition de l'immunité.

Attention les animaux trop jeunes pour être vaccinés ne peuvent plus être envoyés vers ces pays.

**Je vends un animal en France continentale :**

Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

Attention, les animaux vendus vers la Corse doivent être vaccinés contre la FCO-8 et présenter un résultat de PCR négative 14 jours avant l'acquisition de l'immunité.

Protocole de désinsectisation : - Deltametrine sur la ligne du dos et les extrémités, ne pas mouiller dans les 12h post-traitement, compléter le registre d'élevage et conserver l'ordonnance et la preuve d'achat, compléter l'attestation de traitement à fournir au transporteur. Le protocole doit être maintenu minimum 14 jours, jusqu'au départ de l'animal.
Penser à désinsectiser le moyen de transport !